



## Territoire du Territoire d'énergie Loire-Atlantique : sur 95 communes alimentées en gaz, 74 nous ont déjà confié la compétence !

En tant que commune, **vous êtes propriétaire de votre réseau de distribution de gaz**. À ce titre, **vous avez un rôle d'autorité organisatrice et de contrôle du service public de gaz** géré et exploité par le concessionnaire GRDF.

**Territoire d'énergie Loire-Atlantique, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie -électricité et gaz- (AODE)**, est un outil de mutualisation des moyens financiers, humains et d'expertise dans le domaine de l'énergie depuis plus de 80 ans !

Il dispose ainsi d'une **expérience importante** dans l'exercice de la fonction d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie pour **organiser et contrôler le bon accomplissement des missions de service public des réseaux d'énergie des communes : infrastructures stratégiques de la Transition Énergétique de nos territoires**.

### En tant qu'adhérent à la compétence gaz, Territoire d'énergie Loire-Atlantique est à vos côtés pour :

- ▶ **Établir un meilleur équilibre**, au-delà de la gestion opérationnelle courante, **dans le dialogue avec GRDF sur les volets patrimoniaux, techniques et financiers**.
- ▶ **Porter la voix des élus communaux**, propriétaires du réseau et en charge du service public de distribution de gaz, **auprès des différents acteurs des territoires** (agriculteurs, transporteurs, citoyens...), mais aussi des services de l'État.
- ▶ **Coordonner l'évolution de l'approvisionnement en gaz renouvelable des territoires ruraux**, notamment en coordination avec la métropole nantaise.

### Concrètement, Territoire d'énergie Loire-Atlantique met en œuvre 5 actions :

- ▶ **Contrôler** les missions relatives à la construction et à l'exploitation du réseau par la société GRDF.
- ▶ **Défendre** l'intérêt des communes dans ses relations avec les entreprises missionnées par GRDF.
- ▶ **Exercer notre rôle de conciliateur** lors de différends entre usagers et GRDF.
- ▶ Agir pour développer des **actions de maîtrise de la demande en énergie**.
- ▶ **Partager, avec vous, les impacts des évolutions législatives** sur la compétence Gaz.

### POURQUOI ADHÉRER AUJOURD'HUI À LA COMPÉTENCE GAZ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE ?

- ▶ **Pour permettre aux collectivités de Loire-Atlantique de se construire une expertise publique mutualisée** au service de la réalisation des objectifs de Transition Écologique (exemples de réalisations : unités de production de biogaz, stations d'avitaillement en Gaz Naturel pour les Véhicules (GNV), nouvelles dessertes...)
- ▶ **Pour mutualiser les expertises de contrôle sur :**
  - la surveillance des réseaux,
  - le renouvellement d'un patrimoine vieillissant,
  - le pilotage et la coordination des investissements avec GRDF.



### VOUS SOUHAITEZ DÉLÉGUER LA COMPÉTENCE GAZ A TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE ?

Cette délégation se fait par **délibération de votre collectivité**. Pour cela, un modèle est à votre disposition sur la page « Le contrôle des concessions électrique et gaz » dans la rubrique « Téléchargements » : [cliquez ICI](#) ↩